



## Déclaration CTSD 6 septembre 2018

Madame la Directrice académique,  
Mesdames et Messieurs membres du CTSD

Le gouvernement actuel solde tout ce qui reste du modèle social français. Il s'attaque tour à tour au Code du Travail, au principe de solidarité fiscale avec la suppression de l'impôt sur la fortune ou l'augmentation de la CSG mais aussi à la Fonction Publique en diminuant fortement ses effectifs, en renonçant à augmenter le nombre des personnels titulaires pour les remplacer par des contractuels ou en supprimant le paritarisme. Le tableau est long, nous pourrions également parler des réformes de l'accès à l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, du ferroviaire et de celle annoncée des retraites. La CGT va poursuivre les actions pour le progrès social, les garanties collectives, notamment **dès le 9 octobre avec une nouvelle journée de grève et de manifestation.**

**Dans l'Éducation nationale, nous avons toutes les raisons de nous mobiliser.** Les dernières réformes menées à marche forcée sans l'adhésion ni des personnels ni des usagers ne font que fragiliser notre système éducatif et accentuer les inégalités. Ainsi, après les résultats de PARCOURSUP, il est évident que nos inquiétudes étaient fondées : un quart des nouveaux bacheliers reste au bord de la route, en grande majorité nos élèves des banlieues populaires. La réforme annoncée de la voie professionnelle du lycée s'articule avec cette vision d'une école du tri social en diminuant les heures d'enseignement.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, la réforme des rythmes scolaires a mis les municipalités, les parents et les équipes pédagogiques dans un débat stérile. Cette énième mouture de la réforme n'a fait qu'accentuer l'inégalité territoriale. Nous demandons que les décisions qui concernent l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale soient prises en compte au niveau du Ministère et non plus laissées à la seule décision des communes.

Nous dénonçons la mise en place du PPCR qui promettait une revalorisation salariale qui n'a pas été tenue. Le PPCR introduit surtout un grade à accès fonctionnel dont 90 % des collègues sont irrémédiablement exclu.e.s. Dans la mise en œuvre de ce nouveau grade, les femmes sont une fois de plus discriminées.

Nous dénonçons la suppression des contrats aidés et plus particulièrement celle des CUI aides à la direction qui met les directrices et directeurs dans une situation difficile, avec une charge de travail toujours plus grande, notamment en REP et REP+ où les effectifs des équipes pédagogiques augmentent. Nous avons une pensée particulière pour les directrices et directeurs déchargé.e.s partiellement.

Nous dénonçons la formation des enseignant.e.s stagiaires. Les retours des stagiaires de l'année scolaire passée sont catastrophiques. Beaucoup d'entre eux considèrent que les « enseignements » apportés ne correspondent pas à leurs besoins, que la surcharge de travail ne leur permet ni d'effectuer une préparation de qualité pour la classe, ni de mener un travail de réflexion de qualité pour leur début de carrière. Certains commencent leur carrière dans de grandes souffrances. En cette rentrée, un grand nombre des néo-titulaires sont « brigades », nommés très tardivement, parfois après qu'on leur ait annoncé d'autres affectations, parfois par appel sur leur téléphone portable vendredi 30 août à 19h. Certains se plaignent d'être affectés à la photocopieuse de leur école de rattachement, sursautant à la moindre sonnerie de téléphone qui annoncerait le coup salvateur du SDR « Service des remplacements », alors que des classes se retrouvent sans enseignant.e. Les deux gestionnaires par zone semblent bien insuffisants pour résoudre l'équation postes vacants/miSSION de remplacement.

En ce qui concerne le dispositif « 100 % » réussite, notre bilan est mitigé.

La CGT Educ'Action défend la baisse des effectifs dans toutes les classes : 20 élèves par classe maximum et 15 en éducation prioritaire.

Les collègues ont vu des changements certains dans leur pédagogie, la façon d'appréhender le groupe classe. Les apprentissages sont plus rapides et les élèves en difficulté sont repérés plus

rapidement, ce qui permet une mise en place plus rapide de séances de remédiation. Cependant quelques critiques apparaissent :

- si cette mise en place est plutôt positive et aide la plupart des élèves de CP à entrer dans la lecture, elle n'est d'aucun appui pour les élèves en très grande difficulté, surtout lorsque les RASED ne peuvent intervenir par manque d'effectifs. Il est également à noter que notre département est sous-doté en service publique : les CMPP et autres structures d'aide aux familles étant surchargées, l'attente avant une prise en charge est parfois d'un an, très souvent de 6 mois minimum.
- Il paraît difficile de faire un bilan réellement objectif dans la mesure où les dispositifs de mise en place diffèrent d'une ville à l'autre, d'une école à l'autre, du fait de la disponibilité des locaux.
- A partir de ces premiers constats, la CGT Educ'Action reconnaît que ce dispositif peut être bénéfique mais regrette que cette mesure ne soit pas étendue à l'ensemble des niveaux. Nous dénonçons par ailleurs une mesure mise en place sans aucun moyen supplémentaire mais par la suppression des « Plus de maîtres que de classes » qui auraient pu être une aide pour les classes des autres niveaux.
- Nous regrettons la fluctuation permanente entre les mesures annoncées de CP à 12 et la réalité qui montre des groupes de 14 ou 15 élèves. Les collègues s'inquiètent déjà de la montée d'effectifs dès le CE2. Par manque de locaux, 28 ou 30 élèves par classe dès le CE2 ?

En cette rentrée 2018, le ministre impose aux enseignant.e.s une modification partielle des programmes de français, mathématiques et d'éducation morale et civique.

La CGT Educ'Action dénonce à la fois le contenu de ces « ajustements » qui visent à appliquer un nouveau formatage de l'apprentissage de la lecture (le simple décodage imposé à toutes et à tous sans la compréhension, mais aussi la méthode et le calendrier. Ce mépris pour les personnels appelés à modifier leurs enseignements, et donc leur outil de travail, à cette rentrée est aggravé par l'absence, pour le moment, des documents d'accompagnement de ces nouveaux programmes.

Madame la DASEN, comme lors de la rentrée 2017, vous allez répartir les maigres moyens que vous aviez réservés pour la rentrée. La mise en place du dispositif 100 % s'est faite une fois de plus au détriment de postes qui manqueront au direction d'école, aux RASED, aux pôles TPS et à autant de classes surchargée. Le recours aux contractuels dès la rentrée montre bien que des postes vacants existent. Combien de collègues enseignent ainsi, sans aucune formation sur le département ? Quel accompagnement, quelle formation prévoyez-vous pour ces personnels non-titulaires afin qu'ils ne soient pas sanctionnés par un avis défavorable en fin d'année ?

Pour répondre aux besoins des élèves, nous avons besoin de personnels enseignants titulaires et formés.

Enfin, un dernier point concernant les droits syndicaux. Comme l'année dernière, les décharges pour la CGT Educ'Action n'ont pas été prises en compte lors du mouvement, ceci, malgré un mail envoyé le 11 juin. La collègue nommée sur mon complément de service a été avertie vendredi 30 août au soir et n'a donc pas pu participer à la réunion de pré-rentrée, aucun personnel n'a encore été nommé en complément de la décharge de ma collègue de Champigny. Cette situation n'est pas acceptable car pour la deuxième année, vous vous opposez de fait à l'exercice du droit syndical.

La CGT Educ'action demande que la situation soit réglée au plus vite.

Je vous remercie.